

NOUS VOUS REMERCIONS D'ADRESSER CE BULLETIN

  LA PERMANENCE DE L'ADH : permanence-adh@ghu-paris.fr

Permanence ADH, Centre Hospitalier Sainte-Anne, 1 rue Cabanis, 75014 Paris - 01 45 65 76 92

En cas de question, n'h sitez pas   contacter l'Agence COMM Sant  : info@comm-sante.com - 05 57 97 19 19

IDENTIFICATION

NOM : _____

PR NOM : _____

FONCTION : _____

 TABLISSEMENT : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : [] [] [] [] [] [] VILLE : _____

T L PHONE PRO : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

MAIL IMP RATIF : _____

Situation de handicap   prendre en compte
(Merci de nous contacter pour  tudier les diff rentes possibilit s mises   disposition des situations de handicap.)

CONDITIONS TARIFAIRES

Cocher le tarif correspondant. L'inscription couvre obligatoirement la formation d'une journ e et demie.

PR SENCE AUX JOURN ES

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Adh rent ADH | 830   net |
| <input type="checkbox"/> Non-adh rent ADH | 950   net |
| <input type="checkbox"/> DH honoraire | 50   net |
| <input type="checkbox"/> El ve directeur d'h pital - promotion 64 | 20   net |
| <input type="checkbox"/> Situation particuli re | nous contacter |

D JEUNERS

- Je serai pr sent lors du d jeuner du **jeudi 20 mars**
- Je serai pr sent lors du d jeuner du **vendredi 21 mars**

INSCRIPTION A LA SOIR E CONVIVIALE

- | | | |
|--|-----|--|
| <input type="checkbox"/> Adh rent ADH | 45  | Seules les r servations accompagn es de leur r glement par ch que   l'ordre de l'ADH seront consid r es comme effectives.   partir du 10 mars, aucune annulation ne sera accept e et les paiements seront encaiss s. Pour des raisons de capacit  et de gestion, priorit  est donn e aux personnes inscrites aux journ es. |
| <input type="checkbox"/> Non-adh rent ADH | 55  | |
| <input type="checkbox"/> El ve directeur d'h pital | 25  | |

ADRESSE DE FACTURATION

 TABLISSEMENT : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : [] [] [] [] [] [] VILLE : _____

T L PHONE PRO : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

MAIL IMP RATIF : _____

SIRET IMP RATIF : _____

Signature du congressiste

Bon pour accord du chef d' tablissement

LIEU

Cité Internationale Universitaire de Paris
17 Boulevard Jourdan, 75014 Paris

HORAIRES

Judi : 9h00 - 12H45 et 14h00 - 18h15
Vendredi : 9h00 - 12h45

DURÉE

9 heures et 30 minutes

TARIFS

- Adhérent : 830 €
- Non-adhérent : 950 €
- DH honoraire : 50 €
- EDH 64 : 20 €

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs d'hôpital
- Autres professionnels hospitaliers (médecins, présidents de CME, responsables de pôle, chef de service, directeurs d'établissement sanitaire, social et medico-social, directeurs des soins, attachés, cadres de santé, cadres administratifs, etc.)
- Directeurs d'hôpital honoraires
- Elèves directeurs d'hôpital

PRÉREQUIS

Connaissance des enjeux du management hospitalier.

OBJECTIFS

- Identifier les leviers de performance en matière de politique RH.
- Disposer de repères issus d'expériences dans les établissements et structures du secteur de la santé.
- Intégrer la performance et la dimension humaine dans son management quotidien.
- Susciter la définition d'actions novatrices au service du management hospitalier.
- Offrir des temps de réflexion professionnelle pour une prise de recul nécessaire.

COMPÉTENCES VISÉES

- Faire émerger des modes de management innovants en lien avec les problématiques hospitalières actuelles.
- Appréhender les enjeux des établissements publics hospitaliers à l'aune des mutations sociétales.
- Développer la performance des organisations de travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive
- Méthode interrogative
- Méthode active ou de découverte

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Une analyse des résultats fera ensuite l'objet d'une restitution à l'ensemble des stagiaires.

ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter pour étudier les différentes possibilités mises à disposition des situations de handicap.

Conditions d'annulation :

sur demande écrite exclusivement à info@comm-sante.com

- Pour tout désistement notifié après le 10 mars, la formation sera facturée à hauteur de 400€.
- Toute annulation constatée et non signalée au préalable est due en intégralité.
- Tout événement extérieur entravant le bon déroulement de la manifestation ne donnera lieu à aucun remboursement.

